

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.118
7 décembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le rapport ci-après sur la situation dans le secteur Egypte-Israël le 6 décembre 1973 est fondé sur les renseignements reçus des postes de commandement de la FUNU et de l'ONUST :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Bataillon autrichien :

i) Position 103 (coordonnées approximatives 139-580) :
Entre 2 h 8 ¹/₁ et 2 h 19 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes.

ii) Position 104 (coordonnées approximatives 245-414) :
Entre 9 h 55 et 10 h 20 tirs d'arme automatique par les forces égyptiennes et israéliennes (échange de feux); il n'a pas été possible de déterminer quelles forces avaient ouvert le feu les premières). A 11 h 30 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

iii) Position 105 (coordonnées approximatives 265-379) :
A 9 h 30 les forces israéliennes ont avancé jusqu'à environ 200 mètres de la position 105 et ont commencé à poser des barbelés. Entre 10 heures et 10 h 20 tirs d'arme automatique par les forces égyptiennes et israéliennes (échange de feux; les forces égyptiennes ont ouvert le feu les premières). Les tirs étaient liés au mouvement en avant.

b) Bataillon finlandais :

i) Position définie par les coordonnées approximatives 7624-8072 :
Tirs sporadiques d'armes automatiques et d'armes individuelles par les forces égyptiennes et israéliennes (il ne s'agit pas d'un échange de feux) dans le secteur de la ville de Suez, pendant toute la journée.

ii) Position 230 (coordonnées approximatives 563-173) :
Entre 19 h 27 et 19 h 40 tirs d'arme automatique et de mortier par les forces égyptiennes et israéliennes (échange de feux; les forces égyptiennes ont ouvert le feu les premières).

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

c) Bataillon irlandais :

i) Position 502 (coordonnées approximatives 393-046) :
Entre 19 h 45 et 19 h 50 tir sporadique d'arme automatique par les forces israéliennes.

ii) Position 501 (coordonnées approximatives 443-186) :
Entre 21 h 34 et 21 h 44 et entre 23 h 4 et 23 h 15 tir sporadique d'arme automatique par les forces égyptiennes.

d) Bataillon suédois :

i) Position 1103 (coordonnées approximatives 226-803) :
A 0 h 35 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes. Entre 0 h 45 et 0 h 48 et entre 1 h 4 et 1 h 40 tir sporadique d'armes individuelles par les forces égyptiennes. Entre 6 h 50 et 6 h 52 tirs d'armes individuelles par les forces égyptiennes et les forces israéliennes (échange de feux; il n'a pas été possible de déterminer quelles forces avaient ouvert le feu les premières). A 19 h 16 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par des forces non identifiées.

ii) Position 1104 (coordonnées approximatives 168-795) :
Entre 0 h 45 et 0 h 48 tir d'armes individuelles par les forces égyptiennes.

iii) Position 1101 (coordonnées approximatives 286-809) :
A 1 h 7 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

iv) Position 1102 (coordonnées approximatives 268-813) :
A 1 h 42 et 2 h 23 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes. Entre 9 h 30 et 9 h 31 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. Entre 18 h 31 et 18 h 32 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes. A 21 h 14 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

e) Patrouille 13 de l'ONUST (coordonnées approximatives 7520-8768) :
Entre 7 h 50 et 7 h 51 tir d'arme automatique par des forces non identifiées au nord de la position de la patrouille.

f) Patrouille 22 (coordonnées approximatives 7460-8670) :
Entre 10 h 41 et 10 h 46 tir d'arme automatique par des forces non identifiées à l'ouest de la position de la patrouille.

g) Patrouille 21 (coordonnées approximatives 7480-9060) :
A 12 h 43 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) Bataillon finlandais : A 8 h 10 deux avions à réaction non identifiés ont volé vers le nord et viré vers l'est, dans le secteur du kilomètre 101 (il n'a pas été possible de les identifier par suite de leur haute altitude). A 8 h 17 deux avions à réaction non identifiés ont volé du nord au sud dans le secteur de la ville de Suez (il n'a pas été possible de les identifier par suite de leur haute altitude).

b) Bataillon suédois : A 8 h 10 et à 9 h 31 deux avions à réaction non identifiés ont volé du nord au sud dans le secteur d'Ismaïlia (il n'a pas été possible de les identifier par suite de leur haute altitude). A 11 h 7 deux avions à réaction des forces israéliennes ont volé du sud au nord, virant à l'est dans le secteur d'Ismaïlia.

c) Patrouille 17 (coordonnées approximatives 7560-7930) : Entre 8 h 11 et 8 h 14 un avion à réaction non identifié, volant du nord-est au sud-ouest et qui a viré à l'est a été d'abord observé à l'ouest de la position de la patrouille et vu pour la dernière fois au sud-est de la position de la patrouille.

d) Patrouille 11 (coordonnées approximatives 7500-9435) : Entre 9 h 45 et 9 h 51 un avion à réaction des forces israéliennes et un avion à réaction non identifié volant du nord-est au sud-ouest ont été d'abord observés au nord-est de la position de la patrouille et vus pour la dernière fois au sud-ouest de la position de la patrouille. Entre 13 h 18 et 13 h 21 un avion léger non identifié volant du nord-est au sud-ouest et tournant au-dessus des lignes a été d'abord observé au sud de la position de la patrouille.

3. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues de l'Egypte selon lesquelles, le 6 décembre :

i) Entre 8 h 13 et 8 h 16 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient violé l'espace aérien de l'Egypte dans le secteur d'Adabiya jusqu'au sud de Bir Abed sur une profondeur de 20 kilomètres.

ii) Entre 8 h 33 et 8 h 38 un avion à réaction des forces israéliennes aurait violé l'espace aérien de l'Egypte au sud d'El Salma sur une profondeur de 25 kilomètres à l'ouest du golfe de Suez.

iii) Entre 9 h 6 et 9 h 13 un avion à réaction des forces israéliennes aurait violé l'espace aérien de l'Egypte au nord d'El Zahasrna sur une profondeur de 20 kilomètres.

iv) A 9 h 48 quatre avions à réaction des forces israéliennes auraient violé l'espace aérien de l'Egypte au sud de Port-Saïd sur une profondeur de 10 kilomètres.

v) A 14 h 50 des forces israéliennes seraient descendues d'un véhicule blindé de transport de personnel et auraient commencé à placer des mines dans une zone à 15 kilomètres au sud-sud-est de Kantara Est et auraient ouvert un tir d'armes individuelles contre les forces égyptiennes.

Les plaintes ci-dessus n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.

b) Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles, le 3 décembre :

i) A 11 h 55 et 13 h 25 des forces égyptiennes se seraient portées en avant et auraient ouvert le feu à l'est de Kantara.

ii) A 13 h 10 des forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 10 kilomètres au sud-ouest de Fayid (coordonnées approximatives 7410-6450).

iii) A 14 h 30 des forces égyptiennes se seraient portées en avant au sud d'Adabiya (coordonnées approximatives 7580-7960).

iv) A 15 h 25 des forces égyptiennes se seraient portées en avant et auraient ouvert un tir d'armes individuelles et d'artillerie à l'est de Kantara.

v) A 15 h 45 des forces égyptiennes se seraient portées en avant dans le secteur d'Ayun Musa.

vi) A 15 h 45 et 15 h 55 des forces égyptiennes se seraient portées en avant et auraient ouvert le feu dans le secteur d'Ayun Musa.

vii) A 11 h 40 des forces égyptiennes se seraient portées en avant à l'est de l'ancien PO Orange (coordonnées approximatives 7605-8415).

viii) Des forces égyptiennes se seraient portées en avant et auraient ouvert le feu près d'Ayun Musa.

ix) A 16 h 50 des forces égyptiennes auraient ouvert le feu dans le secteur de l'ancien PO Orange.

x) A 21 h 35 des forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud du lac Timsah.

La plainte iv) ci-dessus a été confirmée par la patrouille 12 du point défini par les coordonnées approximatives 7478-9058 pour la partie de la plainte concernant le tir d'arme automatique par les forces égyptiennes entre 14 h 15 et 15 h 58, qui s'est produit à l'est de la position de la patrouille. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.

4. Tirs dirigés contre les installations et le personnel de l'ONU ou à proximité :

a) Bataillon suédois : Entre 0 h 45 et 0 h 48, à 1 h 4 et à 1 h 40 tirs d'armes individuelles par les forces israéliennes sur la position 1103 qui était éclairée (voir par. 1 d), i). On n'a pas signalé de dommages.

b) Patrouille 21 : A 12 h 43 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes à proximité de la patrouille (voir par. 1 g). On n'a pas signalé de dommages.

c) Bataillon finlandais : Entre 19 h 27 et 19 h 40 tir d'arme automatique et de mortier par les forces égyptiennes dans le secteur de la position 230 (voir par. 1 b), ii).
